

**ACCORD-CADRE DE TRAVAUX**

**HAROPA PORT | PARIS**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Travaux et entretien de peinture sur mobilier urbain pour l’Agence Paris Seine**

**HAROPA PORT | PARIS**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Cadre de mémoire technique**

**Annexe RC**

# Annexe 1 au RC - Cadre de mémoire technique

L’utilisation de ce cadre de réponse est obligatoire.

Le cadre de mémoire technique est destiné à faciliter le traitement, par les services de HAROPA PORT | Paris, des informations fournies dans le cadre de l’analyse des offres.

Lorsqu’un candidat individuel se présente avec un ou plusieurs sous-traitants ou lorsqu’un candidat se présente sous la forme d’un groupement d’entreprises **il remet un unique mémoire technique**. Si plusieurs mémoires techniques sont remis, seul celui du candidat individuel ou celui du mandataire du groupement d’entreprises sera retenu pour l’analyse des offres.

**Le mémoire technique du candidat sera organisé en trois volets et ne dépassera pas 40 pages.** Le candidat peut joindre en annexe toute autre pièce qu’il estime nécessaire pour le jugement de son offre. Les annexes doivent être clairement identifiées (par un numéro d’annexe, de page, etc.).

**Critère 1 : Valeur technique**

|  |
| --- |
| **Volet n° 1**  **Sous-critère 1 « Qualité de la méthodologie technique et organisationnelle »**  **(20 %)** |

Le candidat doit présenter :

* Les mesures mises en œuvre pour assurer le pilotage administratif de l'accord-cadre (gestion des demandes d’interventions, délai d’établissement des devis, traitement des bons de commande pour travaux, gestion sous-traitants, reporting etc…)
* Le mode opératoire décrivant les différentes étapes de réalisation d’un chantier de petits travaux (Sécurité, approvisionnement des matériaux/matériels, fonctionnement de l’astreinte et intervention urgentes, site occupé, réception des travaux, DOE, etc.)

|  |
| --- |
| **Volet n° 2**  **Sous-critère 2 « Pertinence des moyens humains et matériels »**  **(20 %)** |

Le candidat expose dans ce volet :

* L’organigramme détaillé de l’équipe en charge des prestations du présent accord-cadre avec la description des responsabilités et des tâches affectées à chaque intervenant, les effectifs et les qualifications des intervenants ;
* Les moyens matériels mis en place pour effectuer les prestations en indiquant sa capacité à s’approvisionner (stockage de pièces détachées, délais d’approvisionnement, gestion des approvisionnements, y compris moyens matériels pour le suivi administratif de l’accord-cadre…)

|  |
| --- |
| **Volet n° 3**  **Sous-critère 3 : « Démarches environnementales » (10 %)** |

Le candidat expose la procédure et les moyens qu’il mettra en œuvre pour la protection de l’environnement dans le cadre de l’exécution des prestations objet du présent accord-cadre. Il devra fournir une note portant sur la méthodologie de suivi environnemental appliquée sur le chantier.

Le candidat détaille, entre autres :

* Ses mesures mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et réduire la consommation de ressources naturelles induites par son activité.
* Ses mesures mise en œuvre pour la préservation des sols et des eaux.
* Ses mesures mise en œuvre pour assurer la gestion des déchets : prévention des déchets, stockage des déchets, enlèvement et suivi des déchets, traitement des déchets.
* Ses différents produits utilisés pour le respect de l’environnement.